

UN CONTENEUR RÉEMPLOI DANS VOS DÉCHÈTERIES POURQUOI FAIRE?



Chaque mayennais peut déposer en déchèterie ses objets en bon état dans un conteneur réemploi Emmaüs pour leur donner une 2nde vie. Les compagnons d'Emmaüs viennent collecter ces objets pour les revendre dans ses magasins.

Les dons permettent aux compagnons d'Emmaüs de travailler, vivre dignement et participer à des actions de solidarité locales, nationales et internationales.

Merci de ne donner que des objets en bon état et qui fonctionnent, car le traitement des objets déposés non réemployable occasionne à Emmaüs un coût qui ampute ses actions de solidarité.

N'hésitez pas à demander conseil à votre gardien de déchèterie pour vérifier si vos objets sont réemployables

Exemple de parcours d'un objet déposé



Collecte



Transport



Stockage



Tri

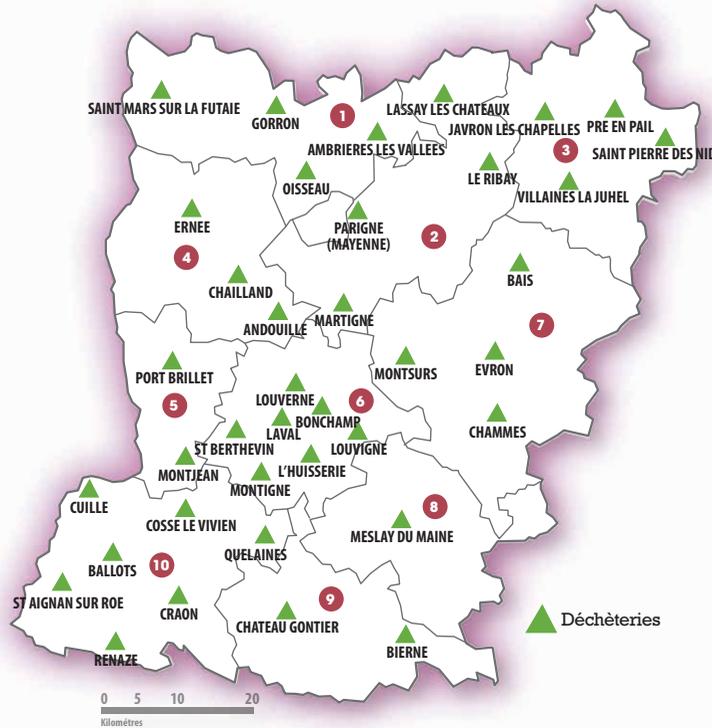


Vente



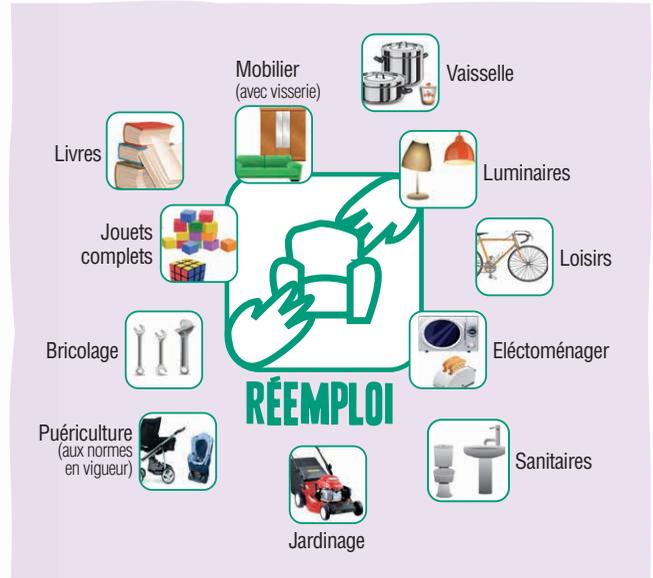
Achat

DÉCHÈTERIES EN MAYENNE équipées d'un conteneur Emmaüs



QUELS OBJETS Y DÉPOSER ?

Les objets doivent être en bon état et en état de fonctionnement.



Pour les volumes importants, appelez directement Emmaüs pour programmer un enlèvement à domicile.

Pour les vêtements, les couvertures, les couettes et les chaussures, même abîmés, continuez à les déposer dans les lieux de dépôts Emmaüs. En déchèterie, ils sont à déposer en sacs dans les conteneurs Le Relais, une entreprise d'Insertion du groupe Emmaüs. Les textiles sont soit revendus à petits prix, soit réutilisés en chiffons, soit recyclés en fabriquant "le métisse", un isolant thermique écologique pour les combles et les murs de vos constructions.

BON A SAVOIR

Retrouvez au dos
Tous les jours et horaires
d'ouverture des déchèteries

- 1 CC du Bocage Mayennais
- 2 Mayenne Communauté
- 3 CC du Mont des Avaloirs
- 4 CC de l'Ernée
- 5 CC du Pays de Loiron
- 6 CA de Laval
- 7 CC des Coëvrons
- 8 CC du Pays de Meslay-Grez
- 9 CC du Pays de Château-Gontier
- 10 CC du Pays de Craon

CC = Communauté de communes / CA = Communauté d'agglomération

LE RELAIS

Pour plus de renseignements,
www.lerelais.org

Jours et horaires d'ouverture des déchèteries

1 Communauté de communes du Bocage Mayennais : 02.43.08.15.69

→ AMBRIÈRES-LES-VALLÉES*

Lundi, mercredi : 15h - 18h
Vendredi : 10h à 12h - Samedi : 10h - 12h / 14h - 18h

→ GORRON*

Lundi, mercredi, vendredi : 14h - 18h
Samedi : 10h-12h / 14h - 18h

→ OISSEAU

Lundi et mercredi : 10h - 12h
Samedi : 10h - 12h / 14h - 17h

→ SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE*

Lundi : 10h - 12h - mardi, jeudi : 14h - 18h
Samedi : 10h - 12h / 14h - 18h

*Du 1^{er} novembre au 31 janvier, fermeture à 17h30

2 Mayenne Communauté : 02.43.30.21.34

→ LASSAY-LES-CHATEAUX

Lundi : 14h - 17h - mercredi : 9h - 12h, vendredi : 14h - 17h - samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

→ LE-RIBAY

Lundi : 9h - 12h - mercredi : 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

→ PARIGNÉ (MAYENNE)*

Lundi au samedi : 9h30 - 11h45 / 13h30 - 18h30

*Du 1^{er} octobre au 31 mars, fermeture à 17h30

→ MARTIGNÉ SUR MAYENNE

Lundi, mercredi, samedi : 9h30 - 11h45 / 13h30 - 17h30

3 Communauté de communes du Mont des Avaloirs : 02.43.30.11.11

→ JAVRON-LES-CHAPELLES

Lundi, vendredi : 14h-17h - Mercredi : 9h-12h - Samedi : 14h-18h

→ PRE-EN-PAIL

Lundi, mardi, jeudi, samedi : 14h - 18h
Mercredi, vendredi : 9h - 12h

→ ST-PIERRE-DES-NIDS

Lundi, mardi, jeudi, samedi : 9h - 12h
Mercredi, vendredi : 14h - 18h

→ VILLAINES-LA-JUHEL

Lundi au samedi : 8h30 - 13h / 13h45 - 17h

4 Communauté de communes de l'Ernée : 02.43.05.24.53

→ ANDOUILLE

Lundi, mercredi, vendredi - du 01/04 au 31/10 : 16h - 17h30
Samedi : 10h - 12h / 14h - 17h

→ CHAILLAND

Mercredi : 14h - 18h
Samedi : 10h - 12h / 14h - 18h

→ ERNÉE

Lundi, mercredi, vendredi : 14h - 18h
Samedi : 10h - 12h / 13h30 - 17h30

5 Communauté de communes du Pays de Loiron : 02.43.02.77.64

→ PORT BRILLET

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h30 - 12h / 13h30 - 18h

→ MONTJEAN

Lundi, mercredi, vendredi : 14h30 - 17h
Samedi : 9h30 - 12h / 14h-18h

6 Communauté d'agglomération de Laval : 02.53.74.11.00

→ BONCHAMP

Lundi et mercredi : 14h-18h (17h30*)
Mardi : 9h-12h / 14h-18h (17h*)
Vendredi et samedi : 9h-12h / 14h-18h (17h30*)

→ LAVAL

Lundi au samedi : 9h-12h / 14h-19h (17h*)
Dimanche : 9h-12h

→ LOUVIGNÉ

Lundi et vendredi : 9h30-12h
Mercredi : 14h-18h (17h30*)
Jeudi : 14h-18h (17h*)
Samedi : 9h-12h / 14h-18h (17h30*)

→ ST BERTHEVIN

Lundi et mercredi : 9h-12h / 14h-18h
Mardi et jeudi : 14h-18h (17h30*)
Vendredi et samedi : 9h-12h / 14h-18h (17h*)

→ L'HUISSERIE

Lundi et Vendredi 14h-18h
Mercredi et Samedi : 9h-12h / 14h-18h

→ LOUVERNÉ

Lundi et Vendredi : 9h-12h
Mercredi et Jeudi : 9h-12h / 13h30-18h (14h-17h30*)
Samedi : 9h-12h / 13h30-18h (17h30*)

→ MONTIGNÉ

Lundi : 14h-17h30 (17h*)
Mercredi et Jeudi : 9h30-12h*
Vendredi : 14h-18h (17h30*)
Samedi : 9h-12h / 14h-18h (17h30*)

→ ENTRAMMES

Uniquement déchets verts et encombrants
Lundi - Mercredi : 14h-17h30 (17h*)
Samedi : 9h-12h / 14h-18h (17h*)

*Horaires Hiver

7 Communauté de communes des Coëvrons : 02.43.66.32.08

→ BAIS

Lundi, mercredi, vendredi : hiver : 13h30 - 17h / été : 13h30-18h
Samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h

→ CHAMMES

Lundi, mercredi, vendredi : 13h30 - 17h ou 18h l'été
Samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h ou 18h l'été

→ ÉVRON

Lundi, jeudi, vendredi, samedi : 9h - 12h / 13h30 - 18h
Mardi, mercredi : 13h30 - 18h

→ MONTSURS

Mercredi et vendredi : 13h30 - 17h
Lundi et samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h

8 Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez : 02.43.64.29.00

→ MESLAY-DU-MAINE

Lundi et samedi : 9h - 12h / 14h - 17h
Mercredi et vendredi : 14h - 17h

9 Communauté de communes du Pays de Château-Gontier : 02.43.09.55.88

→ AZÉ

Lundi au samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

→ BIERNÉ

Mardi : 10h - 12h
Mercredi et vendredi : 14h - 18h
Samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

10 Communauté de communes du Pays de Craon : 02.43.09.61.64

→ BALLOTS

Mardi : 13h30 - 17h30
Jeudi : 9h - 12h
Samedi : 10h - 12h / 13h30 - 17h30

→ CRAON

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 13h30 - 17h30
Mardi : 9h - 12h
Samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h30

→ COSSÉ-LE-VIVIER

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 13h30 - 17h30
Samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h30

→ CUILLE

Mardi : 13h45 - 17h30
Samedi : 9h30 - 12h / 13h45 - 17h

→ QUELAINES-SAINT-GAULT

Lundi : 13h30 - 17h30
Mercredi : 9h - 12h
Samedi : 10h - 12h / 13h30 - 17h30

→ RENAZÉ

Mercredi, vendredi : 13h30 - 17h30
Samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h30

→ SAINT-AIGNAN-SUR-ROÉ

Jeudi : 13h30 - 17h30
Samedi : 10h - 12h / 13h30 - 17h30

Lieux de vente d'Emmaüs

Pensez aussi à l'achat chez Emmaüs pour boucler la chaîne solidarité

EMMAÜS-ALENCON

139, Chemin des Planches
61000 Alençon
Tel : 02 33 26 13 50
association.emmaus-alencon@orange.fr
www.emmausalencon.fr

Ventes

mercredi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Vente mensuelle

2^e samedi du mois

EMMAÜS-FOUGÈRES

11, rue des compagnons Emmaüs
35300 Fougères
Tel : 02 99 94 18 74
emmaus-fougères@free.fr
www.emmausfougères.free.fr

Ferme du Paron à Fougères

Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Rue de la forêt à Fougères

Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

EMMAÜS-53

La Chevalerie
53170 Villiers-Charlemagne
Tél : 02 43 07 76 51
emmaus.53@laposte.net
www.emmaus53.net

mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30

Espace Laval

avenue de Mayenne
mercredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

À Châteaubriant

rue des états unis
mercredi et samedi de 14h à 17h



RECYCLER

IL FAUT Y

PENSER AVEC EMMAÜS



Geste écomotivé N°3

JE DONNE UNE DEUXIÈME VIE AUX OBJETS ET JE PARTICIPE A L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE